

RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

FRAIS DE DÉPLACEMENT D'UN TITULAIRE D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR (AU QUÉBEC)

Paragraphe 17 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2020-2021

Trimestre : octobre, novembre, décembre 2020

Nom	Fonction	But de déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
									Montant	Description
Julie Forget	Vice-Présidente	Présentation lors de la conférence : L'ingénieur de demain : entre défis et opportunités par l'École de Technologie supérieure	2020-03-10	Montréal	15,00 \$					
Julie Forget	Vice-Présidente	Présidente de commission pour la 2e partie des audiences publiques dans le cadre du projet minier Matawinie à Saint-Michel-des-Saints	24 février 2020 au 26 février 2020	Saint-Michel-des-Saints	43,63 \$					

Les dépenses déclarées sont celles comptabilisées durant la période visée. Les taxes (TPS et TVQ) sont exclues de chaque dépense s'il y a lieu.